

N° 4700^{1F}

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2001**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
AU MINISTRE DU TRESOR ET DU BUDGET**

(28.11.2000)

Monsieur le Ministre,

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi sous rubrique en séance plénière.

*

1. REMARQUE LIMINAIRE

Depuis le 1er janvier 2000 la loi agraire n'est plus en vigueur et l'élaboration d'un nouveau projet de loi est en cours. Ce projet de loi traduit en droit national le plan de développement rural pour les années 2000 à 2006 en faveur du secteur agricole.

Dans le cadre de l'Agenda 2000, le législateur européen laisse une certaine marge de manoeuvre aux Etats membres afin de pouvoir orienter la politique agricole nationale en fonction de leur situation particulière respective. Bien que le projet de loi budgétaire sous rubrique prenne déjà en compte, dans une certaine mesure, les nouvelles lignes directrices de la politique agricole commune, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'analyser le nouveau cadre législatif en faveur de l'agriculture luxembourgeoise dans un avis spécifique sur le nouveau projet de loi agraire.

Dans le présent avis, nous nous limitons à la situation de notre agriculture dans le contexte de l'économie nationale et nous développons certaines mesures à caractère purement national. Il s'agit de mesures indispensables pour permettre aux différents secteurs de l'agriculture luxembourgeoise de se positionner favorablement dans un espace économique de plus en plus complexe.

*

2. L'AGRICULTURE DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE ACTUEL**2.1. La situation de revenu**

Le projet de budget sous examen marque une augmentation des dépenses pour 2001 de 11,55% par rapport à 2000 et une augmentation des recettes de 12,77%. Le budget des dépenses de l'agriculture progresse dans le même intervalle de temps de 2,3%. La situation financière de l'Etat est telle que le Gouvernement entend procéder à partir de l'an 2001 à des allègements fiscaux considérables qui ne profiteront guère aux agriculteurs vu leur situation de revenu défavorable.

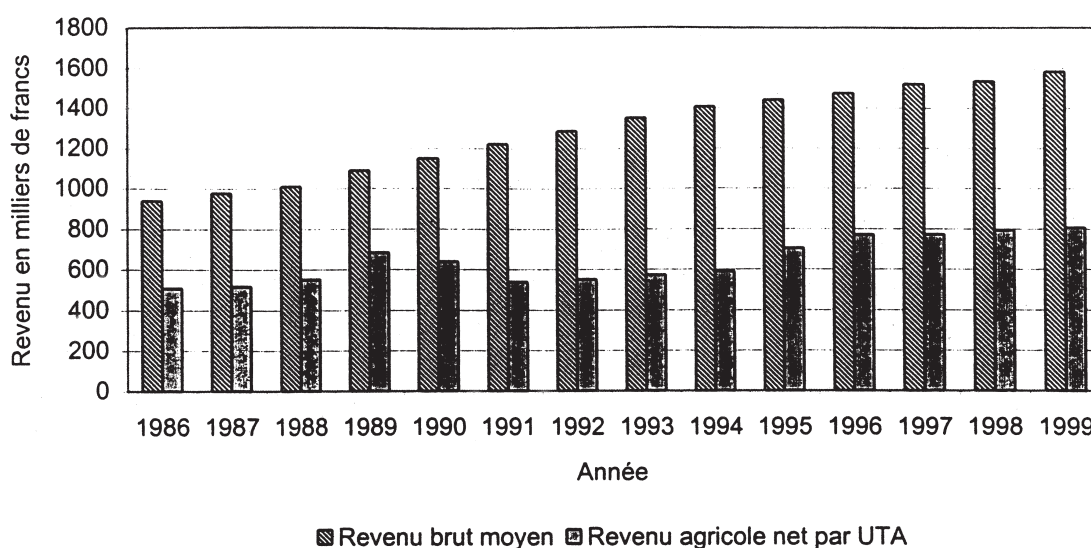
Ce qui préoccupe d'ailleurs le secteur agricole avant tout est la situation de revenu et surtout l'évolution de celui-ci. Dans le contexte de l'évolution générale des salaires au Luxembourg, le revenu agricole par U.T.A. continue à accuser un grand retard par rapport aux autres secteurs de notre

économie malgré une augmentation relative de la part des subventions à l'agriculture. En effet depuis la réforme de la PAC en 1992 la réduction des prix est compensée par des subventions directes. Or cette compensation n'est que partielle et de ce fait la distorsion entre le revenu agricole et le revenu moyen au Luxembourg va sans cesse en s'agrandissant (cf. graphique 1).

L'évolution du revenu agricole est avant tout déterminée

1. Par une évolution défavorable des prix producteurs qui n'est compensée que partiellement aux producteurs.
2. Par le fait que le consommateur et la distribution s'orientent toujours de façon prépondérante au facteur déterminant prix même pour les produits de qualité supérieure.
3. Par une augmentation continue des coûts de production qui ne suit pas les effets de l'économie d'échelle.

Graphique 1.: Disparité entre le revenu agricole et le revenu brut moyen



Source: Rapport d'activités sur l'agriculture et Statec

Si l'on n'assure pas aux agriculteurs un revenu décent, ils risquent de se reconverter dans d'autres secteurs et à long terme, la production alimentaire et l'entretien de l'espace naturel ne seront plus assurés. Le processus de reconversion continue et les responsables politiques devraient se demander jusqu'où il pourra aller.

La main-d'oeuvre qui est surtout familiale a diminué de 36% durant les dix dernières années et les enquêtes effectuées par le Statec auprès des exploitants âgés de plus de 54 ans indiquent que seulement 15% des chefs d'exploitations ont leur succession assurée. Cela signifie que le nombre d'exploitations continuera à diminuer de l'ordre de 3% par an comme a prognostiqué le Statec.

Le fait de laisser continuer ce processus risque de conduire à un désastre à long terme car le choix devient définitif. On ne devient pas agriculteur au gré des vents et des cours mondiaux. On est agriculteur parce que ce métier plaît, mais également parce qu'on pense que ce métier permet d'assurer un revenu raisonnable. Quand cette exigence n'est pas remplie, on abandonne l'agriculture, mais ce n'est sûrement pas pour y revenir quand les conditions ont changé. En ce sens le départ de la main-d'oeuvre agricole est irréversible. La situation de revenu telle qu'elle se présente actuellement risque d'inciter beaucoup de jeunes à tourner le dos au secteur agricole ce qui conduira à une longue période de pénurie car les terres qui seront laissées ainsi à l'abandon entraîneront un coût très significatif pour toute la société.

On peut donc affirmer que c'est une bonne utilisation des moyens budgétaires que d'éviter ces coûts inutiles et de consentir des coûts en définitive moindres, pour maintenir en survie un nombre suffisant d'exploitations dont toute la société aura besoin à terme.

2.2. Les structures de production

Malgré une restructuration continue des exploitations agricoles durant les dernières années, l'agriculture luxembourgeoise reste toujours caractérisée par des exploitations de type familial.

Evolution du nombre d'exploitations et de leur taille moyenne

<i>Année</i>	<i>Nombre d'exploitations</i>	<i>Taille moyenne (ha)</i>	<i>Nombre moyen de bovins/exploitation</i>
1985	3.768	33	70
1990	3.280	38	83
1995	2.732	46	100
2000	2.476	51	109

Source: Recensement agricole 2000, Statec

Près de deux tiers des exploitations agricoles se sont spécialisées dans la production de lait et dans la production de viande bovine étant donné que ces deux productions se prêtent le mieux aux conditions naturelles de notre pays. Les autres exploitations se consacrent à la production de porcs, de céréales, de raisins et de produits horticoles.

Depuis des années, les exploitations agricoles, viticoles et horticoles se sont orientées vers la production de produits de haute qualité en utilisant des méthodes de production respectueuses de l'environnement naturel et du bien-être des animaux.

*

3. LES CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES PRODUCTIONS AGRICOLES

3.1. La production laitière

La production laitière est prédominante au Luxembourg. Le lait représente 45% de la valeur de la production finale de notre agriculture. Depuis l'introduction des quotas laitiers en 1984, le secteur de la production laitière a connu une restructuration très profonde comme le montre le tableau ci-après.

Evolution de la production laitière par classe de grandeur entre 1982 et 2000

<i>Classe de grandeur</i>	<i>en chiffres absolus</i>				<i>Quota total détenu en mio kg</i>			
	<i>Nombre de producteurs</i>							
<i>kg</i>	<i>1982¹⁾</i>	<i>1995</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>1982</i>	<i>1995</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>
0 – 60.000	852	74	42	37	25,7	3,1	1,8	1,6
60.000 – 100.000	517	130	84	60	41,6	11,0	7,1	5,1
100.000 – 150.000	547	267	194	163	68,0	32,9	24,0	20,0
150.000 – 200.000	312	318	280	245	53,9	55,9	49,5	43,4
200.000 – 250.000	146	314	303	285	32,4	69,8	67,8	63,7
250.000 – 300.000	140	123	149	143	49,5	33,5	40,2	38,8
> 300.000	–	147	182	219	–	58,9	76,8	92,9
Total	2.514	1.373	1.234	1.152	271,1	265,1	267,2	265,5

Classe de grandeur	en chiffres relatifs %				Quota total détenu en mio kg			
	Nombre de producteurs							
kg	1982 ¹⁾	1995	1999	2000	1982	1995	1999	2000
0 – 60.000	33,9	5,4	3,4	3,2	9,5	1,2	0,7	0,6
60.000 – 100.000	20,6	9,5	6,8	5,2	15,3	4,1	2,7	1,9
100.000 – 150.000	21,8	19,4	15,7	14,2	25,1	12,4	9,0	7,6
150.000 – 200.000	12,4	23,2	22,7	21,3	19,9	21,1	18,5	16,4
200.000 – 250.000	5,8	22,9	24,6	24,7	12,0	26,3	25,4	24,0
250.000 – 300.000	5,6	9,0	12,0	12,4	18,3	12,6	15,1	14,6
> 300.000		10,7	14,8	19,0	–	22,2	28,8	35,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Service d'Economie rurale

Le nombre de producteurs laitiers a diminué de plus de la moitié depuis l'instauration des quotas laitiers en passant de 2.500 en 1982 à 1.150 en 2000. La seule classe de grandeur qui a augmenté depuis l'autorisation du libre transfert de quotas en l'an 2000 est celle qui dispose d'un quota supérieur à 300.000 kg. Il est important de signaler que le transfert définitif de quotas laitiers tel qu'il est pratiqué actuellement sur base de la nouvelle réglementation en la matière se fait en grande partie moyennant un coût très élevé ce qui risque à moyen terme d'aggraver la situation de rentabilité des exploitations concernées.

Les débouchés pour les produits laitiers conditionnent de façon prépondérante la situation de revenu de notre agriculture. Un des produits les plus importants est le beurre dont la quasi-totalité est vendue sous le label „Marque Nationale Rose“ sur un marché où l'intensité concurrentielle est particulièrement élevée et caractérisée par le facteur déterminant qui est le prix. Le beurre „Rose“ se différencie de la plus grande partie des beurres de fabrication industrielle par le fait qu'il s'agit d'un beurre naturel, fabriqué à base de crème acide, suivant une recette traditionnelle.

Les autres produits laitiers comme le lait frais et les yaourts relèvent aussi de procédés de fabrication artisanale sans adjonction d'agents conservateurs. De par leur élaboration artisanale ces produits se situent à un niveau de qualité élevé. Or ces produits sont de plus en plus concurrencés par des produits de fabrication industrielle vendus à prix réduit.

C'est un fait que nos propres produits connaissent d'énormes difficultés à s'implanter dans la restauration collective notamment sur le marché des cantines qui sont régies par les instances paraétatiques.

Il ne suffit donc pas de se lancer dans la production de haute qualité pour un marché où le niveau de vie est élevé, mais il faudra en plus disposer de moyens suffisants pour communiquer au consommateur les atouts de ces produits. C'est en effet le consommateur lui-même qui doit induire la demande. Or les moyens de communication à mettre en oeuvre font trop souvent défaut.

3.2. La production de viande bovine

La production de viande bovine représente 25% de la production finale totale de notre agriculture. Depuis les 20 dernières années, d'énormes efforts ont été réalisés dans le développement d'un cheptel bovin viandeux comme on peut le constater en analysant le mouvement des différentes races viandeuses bovines, Limousin, Charolais, Blanc Bleu Belge, Blonde d'Aquitaine, Salers et Aberdeen Angus.

Tableau: Composition du cheptel bovin viandeux

Races	1981	1987	1993	1999
Limousin	16.221	19.628	32.992	45.167
Blanc Bleu Belge	–	–	–	11.785
Charolais	5.554	7.711	11.536	10.306
Autres races et croisements	9.975	18.586	34.656	15.732
Total	31.750	45.925	79.184	82.990

Source: Recensement général du bétail au 1er décembre, Statec

Sur un total de 202.000 bovins, le Luxembourg dispose actuellement d'un important cheptel de races viandeuses (83.000) apte à fournir une viande bovine de haute qualité.

Malheureusement, le marché de la viande bovine est fortement perturbé par la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) avec comme conséquence finale une diminution sensible des prix producteurs.

Afin de sortir la viande bovine luxembourgeoise de son anonymat, la Chambre d'Agriculture a introduit en 1995 le label „Produit du terroir – Lëtzebuenger Rëndfleesch“ qui depuis a été sans cesse adapté aux exigences du consommateur.

Un système d'étiquetage hautement fiable a été mis en place qui permet au consommateur de retrouver l'origine de l'animal à partir du point de vente. Le cahier des charges contient de nombreuses obligations à travers toute la filière de production. Il s'agit notamment de l'interdiction d'utiliser des farines animales dans la ration alimentaire, du respect du bien-être des animaux, du respect des critères environnementaux pour ne citer que ceux-là. Vient s'ajouter l'obligation de l'élimination de tous les matériaux à risque au niveau de l'abattage.

Or, il s'avère très important surtout à l'heure actuelle où le débat public sur la maladie de la vache folle vient d'être relancé que l'agriculture luxembourgeoise puisse communiquer au consommateur les avantages de la viande bovine luxembourgeoise sous label Produit du terroir. Il va sans dire qu'à l'heure actuelle la situation du marché de la viande bovine risque de mettre de nombreuses exploitations en péril surtout si l'on considère que le Luxembourg exporte la moitié de ses bovins.

3.3. La production de viande porcine

La production de viande porcine représente 8% de la valeur totale de notre agriculture. Le degré d'autosuffisance se situe à 65% ce qui montre qu'il s'agit d'une production déficitaire pour notre pays.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années dans le domaine de l'amélioration qualitative de la viande de porc portent leurs fruits. Le cheptel porcin est passé de 76.000 unités en 1996 à 84.000 unités en 1999. Dans le même espace de temps, le nombre de détenteurs de porcs est passé de 380 unités à 360 unités.

En 1990, le Gouvernement a introduit un label de qualité Marque Nationale pour la viande de porc et les jambons fumés. La production est passée en l'espace de 10 ans de 2.000 à 30.000 jambons de qualité supérieure. Cette augmentation spectaculaire de la demande est due au fait que la qualité supérieure de ces jambons est reconnue par le consommateur. Une demande soutenue de la viande porcine de qualité bénéficiant du label Marque Nationale permet de diversifier l'agriculture luxembourgeoise dans la perspective de la libéralisation des marchés, de restructurer le secteur porcin et d'adapter la production à une demande changeante.

Etant donné que la production de viande porcine Marque Nationale doit répondre à un cahier des charges contenant des critères de qualité et de respect du bien-être animal, il est impératif de pouvoir mieux communiquer ces atouts aux consommateurs, car c'est par des moyens efficaces de marketing que l'on pourra ancrer la production luxembourgeoise de qualité sur le marché interne.

3.4. La production de poulet de chair au G.-D. de Luxembourg

A l'heure actuelle la production de volailles et en particulier de poulets de chair se limite à quelques producteurs surtout en vue de la vente directe à la ferme. Le recensement agricole du 15 mai 1998 montre qu'uniquement 110 exploitations détiennent ensemble environ 14.000 poulets. La plupart des exploitations ne détiennent pas plus de 50 poulets, uniquement 20 exploitations ont un cheptel supérieur à 100 poulets.

Très rares sont les producteurs qui vendent sporadiquement à des bouchers ou des grandes surfaces, une livraison régulière n'est pas garantie.

La production de poulets de chair est donc nettement sous-développée au Luxembourg, comme le montre le tableau ci-dessous.

Le marché de volaille au G.-D. de Luxembourg

	Volume en kg		
	1996	1997	1998
Total des importations de viandes et abats de coqs et de poules	4.850.411	4.355.344	4.795.833
Total des exportations de viandes et abats de coqs et de poules	86.164	254.192	307.958
Production indigène de viandes et abats de coqs et de poules estimées (nbre poulet * 2kg)	123.710	132.586	136.728
Consommation total de viandes et abats de coqs et de poules	4.887.957	4.233.738	4.624.603

1) Il s'agit fort probablement de réexportations.

Source: STATEC

La production indigène estimée représente environ 3% de la consommation de viande de poulet. Le Luxembourg est donc essentiellement dépendant de la production de volaille des pays voisins, surtout de la France, de l'Allemagne et de la Belgique.

La valeur des importations s'élevait en 1998 à 477 mio LUF (11,8 mio euros) ou 6% de la valeur de production totale de l'agriculture luxembourgeoise. 97% des importations de coqs et de poules sont réalisées sous forme de viande fraîche et 64% des importations sont des poulets entiers.

La valeur de la production luxembourgeoise de volaille en général représentait en 1998 10,5 mio de LUF ou 2,2% de la valeur des importations de viande de coqs et de poules ou 0,14% de la valeur de production totale de l'agriculture luxembourgeoise.

La demande au niveau du marché pour la viande de volaille est omniprésente, les quantités importées font la preuve. Toutefois, il existe une demande précise pour la viande de volaille luxembourgeoise de qualité supérieure. Les quelques producteurs luxembourgeois de volailles l'affirment et la grande distribution ainsi que les consommateurs eux-mêmes le confirment. L'élevage de volailles est nettement déficitaire au Grand-Duché, mais représente un grand potentiel de développement dont il faut tenir compte afin d'éviter des grandes pertes au détriment de notre agriculture.

Dans l'intérêt de l'agriculture et de la diversification de la production agricole la Chambre d'Agriculture entend développer une filière de poulet de chair labellisée qui doit s'orienter vers la production de volaille du haut de gamme répondant à un cahier des charges minutieusement établi.

Le développement de la production de viande de volaille doit se faire en raisonnant en termes de filière intégrée. Néanmoins, les infrastructures nécessaires au développement d'une filière de poulet sont complètement manquantes. Un couvoir ainsi qu'un abattoir pour volaille répondant aux normes exigées n'existe pas sur le territoire luxembourgeois. Les sites d'élevage adaptés à une production de qualité sont rares et la concurrence des producteurs non luxembourgeois, bien installés sur le marché indigène, est grande et riche d'expériences.

Un soutien de ce projet ambitieux nous semble nécessaire afin qu'il connaisse le succès qu'il mérite. Ce soutien ne doit pas seulement se limiter à une aide aux investissements, mais doit également prendre en considération des actions de promotion, permettant le positionnement du poulet fermier luxembourgeois dans les circuits de distribution.

*

4. LES PRODUCTIONS VEGETALES

4.1. La production de pommes de terre

La valeur de la production de pommes de terre a diminué de 36 millions de francs en 1999 par rapport à 1998. En l'an 2000 seulement 276 ha ont été recensés alors qu'en 1997 on comptait encore 367 ha destinés à la production de pommes de terre comestibles.

Il s'avère de plus en plus difficile à intégrer les pommes de terre dans les nouveaux circuits de distribution. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture a introduit le label „Produit du terroir – Lëtzebuenger Gromperen“. Il s'agit d'un concept de production et de commercialisation permettant de relancer cette production déficitaire pour notre pays.

Au niveau de la production, notre service de phytotechnie a pu mettre au point une méthode de production de pommes de terre de consommation permettant d'obtenir une qualité supérieure tout en respectant les exigences de l'environnement. Le label Produit du terroir certifie que les pommes de terre ont été produites selon un cahier des charges bien défini. Actuellement une trentaine d'exploitations agricoles y adhèrent.

Cependant, au niveau de la commercialisation, les moyens financiers à mettre en oeuvre manquent et de ce fait l'intégration dans les circuits de distribution reste difficile. En effet, pour convaincre le consommateur, il faut absolument l'informer non seulement sur la qualité intrinsèque du produit mais également sur les méthodes de production utilisées.

4.2. La production de blé panifiable

Il en est de même en ce qui concerne la production de blé panifiable. La Chambre d'Agriculture a mis sous label Produit du terroir toute la filière du blé panifiable au Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit exclusivement de blé panifiable issu de la culture intégrée.

Le label Produit du terroir – Lëtzebuenger Wees, Lëtzebuenger Miel et Lëtzebuenger Brout – vise un contrôle de la traçabilité et de la qualité obtenue à partir d'une méthode de production répondant aux exigences du consommateur à tous les niveaux de la filière c'est-à-dire depuis l'agriculteur jusqu'à la boulangerie.

Ce concept donne au consommateur la possibilité de reconnaître le produit comme un aliment sain car obtenu suivant des méthodes correspondant à ses attentes. Pour que ce concept aille au-delà d'un simple marquage de l'origine, il est impératif de communiquer les éléments positifs liés à notre type d'agriculture en tant qu'argument de vente.

*

5. LES PRODUCTIONS ALTERNATIVES

La population agricole s'oriente de plus en plus vers la production de produits à caractère régional. La palette de ces produits est à l'heure actuelle très diversifiée: Pain, farines, nouilles, grains, céréales pour petit déjeuner, bière, huiles, fromage, moutarde, herbes, thé, viandes de races animales oubliées (moutons et poulets ardennais) et exotiques (highlands, autruches).

De plus, il faut remarquer que la vente de ce type de produits, et de certains produits traditionnels, se fait surtout à la ferme ou du moins en contact immédiat avec le producteur lui-même en évitant l'étape du revendeur. La vente dans des magasins spécialisés existe également avec une indication claire du producteur. Il en est de même pour les produits biologiques luxembourgeois.

Ce phénomène s'élargit de plus en plus de façon qu'on risque de perdre bientôt la vue d'ensemble. Une coordination dans ce domaine semble indispensable à la Chambre d'Agriculture non seulement afin d'éviter que les différents projets se neutralisent réciproquement, car il est question ici de marchés de niches, mais également dans le but de garantir au consommateur une offre structurée et transparente. Il est primordial que le consommateur se retrouve facilement dans la grande diversité des labels qui existent.

La coordination ne doit pas uniquement se faire entre les différents producteurs, mais elle doit également s'accompagner d'une campagne d'information sur le contenu des différents cahiers des charges adressée au consommateur. Cette campagne doit également et principalement viser la promotion des produits régionaux dont la vente est devenue une recette non négligeable pour certains agriculteurs qui se basent de plus en plus sur des productions alternatives.

*

6. LA PRODUCTION VITICOLE

Le secteur viticole est caractérisé par deux points essentiels.

D'une part, il s'agit de l'amélioration qualitative. D'énormes efforts ont été investis dans l'amélioration qualitative des vins durant les dix dernières années. Les éléments mis en oeuvre pour améliorer la qualité des vins sont:

- l'introduction du rendement limite à l'hectare
- la diversification de l'offre
- l'amélioration des techniques d'élaboration à partir de raisins sélectionnés
- la substitution des cépages ne répondant plus aux exigences des consommateurs, par des cépages de qualité.

Ce processus d'amélioration qualitative des vins luxembourgeois a abouti à des résultats très positifs de sorte que lors de concours internationaux nos vins remportent des résultats brillants.

D'autre part, la vente de vins luxembourgeois a chuté de 31 litres en 1989/90 à 18 litres en 1998/99 (voir tableau ci-après).

*Evolution de la demande de vins au Grand-Duché de Luxembourg
(L par habitants)*

	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
Vin blanc luxbg.	31	29	26	25	25	24	21	21	20	18
Vin blanc étranger	3	5	8	2	13	12	10	11	13	14
Vins rouges et rosés	24	26	25	22	29	28	30	29	29	30
Total	58	59	59	49	67	64	61	61	62	62

Source: Rapport d'activités du Ministère de l'Agriculture

En analysant le tableau qui précède, on arrive aux conclusions suivantes:

1. La consommation totale de vin par tête d'habitant a augmenté de 4 l durant les dix dernières années. Dans ce contexte, il faut tenir compte que dans le même espace de temps, la population indigène a augmenté de 40.000 unités.
2. Sur ce marché en croissance, la consommation de vins indigènes a diminué de 13 l par habitant.
3. La consommation par tête d'habitant de vins blancs étrangers a augmenté de 11 l ce qui veut dire que l'on consomme quatre fois plus de vins blancs étrangers au Luxembourg qu'il y a dix ans. La consommation de vins rouges et rosés a augmenté de 2% dans le même espace de temps.

En d'autres termes, sur un marché en pleine croissance, une grande partie du vin luxembourgeois a été substituée par des vins étrangers malgré une amélioration considérable de la qualité du vin luxembourgeois.

Il s'agit donc de prime abord d'un problème de marketing dont souffre la viticulture luxembourgeoise et ceci sur un marché où la compétitivité est très intense. Il est par conséquent très urgent de mener une politique résolument active pour le secteur viticole en investissant de sérieux efforts pour soutenir la profession dans la réalisation d'une conception globale de marketing.

*

7. LES PRODUCTIONS HORTICOLES

L'horticulture luxembourgeoise comprend les cultures maraîchères, les cultures d'arbres fruitiers et les pépinières ornementales et forestières. Actuellement la surface consacrée aux productions horticoles s'élève à 247 ha dont seulement 15 ha sont utilisés pour la production maraîchère. Avec 15 ha, la production maraîchère est nettement déficitaire de sorte que plus de 90% de fruits et légumes sont importés.

Etant donné qu'une bonne partie des produits horticoles importés peuvent être cultivés dans notre pays, le Gouvernement travaille depuis plusieurs années sur un projet permettant de réaliser des zones horticoles. En dehors d'une production de produits frais les zones horticoles permettraient également la création de nombreux emplois.

La Chambre d'Agriculture rappelle encore une fois que les procédures nécessaires à la création de zones horticoles doivent être accélérées sans quoi de nombreux jeunes disposant d'une qualification en horticulture risquent de se retrouver sans emploi.

Au-delà du caractère d'urgence que revête la création de zones horticoles, la Chambre d'Agriculture insiste que la création de ces zones ne devra pas seulement consister en la simple mise à disposition matérielle de terrains et d'infrastructures, mais qu'il conviendra également de mettre à disposition des jeunes qui s'y installent un encadrement renforcé du point de vue vulgarisation et suivi des débouchés. L'avantage de la création de zones horticoles sera donc non seulement un apport matériel, mais sera constitué essentiellement par la concentration de moyens matériels et intellectuels dans le but de renforcer le secteur horticole avec une contribution non négligeable en matière d'emploi et d'amélioration de notre balance commerciale.

Dès à présent, la Chambre d'Agriculture insiste sur la nécessité de soutenir la Fédération Horticole Luxembourgeoise dans le développement du patrimoine horticole. Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture propose la conclusion d'une convention entre le Gouvernement et la Fédération Horticole pour permettre à cette dernière d'engager une personne hautement qualifiée qui la soutiendra notamment dans la mise en oeuvre des zones horticoles et dans la création de nouvelles perspectives pour ce secteur.

Comme nous venons de l'exposer, la spécificité de l'agriculture luxembourgeoise est d'avoir su orienter ses productions sur la qualité et l'origine des produits. La convergence entre les intérêts des consommateurs et des acteurs économiques a donné naissance aux différents labels qui s'étalent sur toute la filière de production, de l'agriculteur jusqu'au consommateur. Les filières de production sous label représentent comme nous l'avons exposé ci-avant un enjeu considérable pour notre économie en raison de leur importance économique en général et en particulier pour l'agriculture.

La concentration au niveau des grands groupes industriels, la montée en puissance de la grande distribution et l'augmentation de l'intensité concurrentielle notamment de la part de marques commerciales privées tendent à fragiliser nos filières nationales qui produisent et commercialisent les produits sous label. Dans une perspective plus large, les crises alimentaires récentes dont la crise de la vache folle qui ne prend pas de fin, la réalisation du grand marché intérieur et les négociations commerciales au niveau de l'OMC sont également à même de menacer la spécificité de nos filières.

Ces bouleversements sont à l'origine d'une complexité accrue. Les exigences de la demande du consommateur changent rapidement ce qui oblige les producteurs à réagir et à s'engager dans de nouvelles orientations:

- élargissement de la gamme de produits
- adaptation des méthodes de production.

De plus en plus, le secteur agricole est confronté à développer l'image de ses produits en s'appuyant non seulement sur l'origine, mais en plus sur les caractéristiques des méthodes de production. C'est pour cela que notre Chambre insiste encore une fois sur la nécessité absolue d'une participation active et d'un soutien financier accru pour ancrer les produits de notre agriculture sur le marché indigène et de pouvoir se procurer ainsi une solide position concurrentielle.

*

8. MISE EN PLACE D'UNE CONCEPTION GLOBALE DE MARKETING POUR LE SECTEUR AGRICOLE

La demande de produits alimentaires est et restera également à l'avenir largement dépendante du facteur prix. Cependant, d'autres facteurs, notamment ceux de la qualité, de la sécurité et de l'hygiène alimentaire deviennent de plus en plus importants. Ces facteurs dépendent largement des méthodes de production.

Dans une enquête réalisée par la Commission de l'Union Européenne, il a été constaté que la confiance des consommateurs dans les différentes catégories de produits alimentaires varie considérablement d'une catégorie à l'autre ainsi que d'un pays à l'autre.

En ce qui concerne les variables sécurité et hygiène alimentaire, seulement 60% des habitants de notre pays considèrent que les produits alimentaires rassurent les consommateurs du point de vue sécurité alors qu'en Suède, par exemple, ce chiffre est de 84%.

Or, les produits de notre agriculture, avec le savoir-faire des filières en amont et en aval, peuvent garantir une sécurité et une hygiène très élevées comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

Il faudra par conséquent mieux informer le consommateur sur les caractéristiques, la valeur et la qualité des produits alimentaires.

Pour la politique agricole luxembourgeoise, le choix est fait d'orienter la production de plus en plus vers la qualité et la sécurité alimentaire en adaptant dans ce sens les méthodes de production. La Chambre d'Agriculture est d'avis, qu'il convient de s'engager globalement en faveur de cette stratégie.

La Chambre d'Agriculture s'est engagée résolument dans cette démarche de qualité depuis plusieurs années en créant la marque collective „Produit du terroir – Lëtzebuenger ...“ qu'elle utilise actuellement dans le cadre de l'étiquetage de la viande bovine, dans le cadre de la production de pommes de terre et de blé panifiable. Cette marque est conçue de telle sorte qu'elle pourra être étendue dans l'avenir à l'ensemble des produits d'origine luxembourgeoise.

Le but primaire de la Chambre d'Agriculture est de maintenir et de développer la part de marché de la production indigène sur le marché national. En effet, si on ne donne pas au consommateur la possibilité de reconnaître les produits d'origine luxembourgeoise, on ne pourra pas lui demander de choisir activement ces produits. Le concept va au-delà d'un simple marquage de l'origine du produit, étant donné qu'il se sert des arguments positifs liés à notre type d'agriculture comme argument de vente. Il permet donc de valoriser la production luxembourgeoise par des arguments liés directement à l'agriculture. Il souligne ainsi l'importance de notre secteur agricole pour la société (ex. entretien du paysage) tout en donnant au consommateur un aliment sain, produit suivant des méthodes correspondant à ses attentes.

L'instrument de production de notre agriculture, une structure relativement traditionnelle et proche de la nature, un encadrement strict des exploitations aux points de vue sanitaire (absence de maladies, ...) et réglementaire (Sanitel, prime à l'entretien de l'espace naturel, ...) sur un territoire restreint devraient assurer au consommateur une grande transparence de la production et renforceront ainsi la confiance dans l'agriculture luxembourgeoise.

Afin de valoriser au mieux ces avantages, la Chambre d'Agriculture travaille sur un certain nombre de points afin de développer une stratégie cohérente:

- Tout d'abord, il s'agit de mettre en évidence les avantages liés à la „région de production Luxembourg“ en se basant sur les labels existants „Produit du terroir“ et „Marque Nationale“. Dans ce contexte, il y a lieu de réétudier le cas échéant la loi de 1935 portant création des marques nationales afin de leur donner une base solide et consistante avec la législation européenne. Par la suite, il importe d'étudier la relation entre ces marques et le produit du terroir, et de développer le concept du „Produit du terroir“ comme signe d'origine pour l'ensemble des produits de l'agriculture luxembourgeoise.

- Ensuite il faudra mettre en place des instruments permettant un marketing efficace pour la production indigène. La participation financière de l'Etat devra être conséquente pour combler les désavantages liés à la petite taille du territoire national et le faible nombre de producteurs des matières premières.
- Parallèlement, la mise en place d'un cadre de vulgarisation ayant pour but de soutenir les producteurs individuels dans la phase de démarrage et d'essai de nouvelles méthodes de production s'imposera.
- Finalement, il s'agira également de soutenir les entreprises de transformation et de commercialisation dans leurs efforts spécifiques déployés pour mettre sur le marché des produits correspondant à la démarche.

Pour réaliser ce projet ambitieux, mais vital pour l'agriculture de demain, la Chambre d'Agriculture propose la mise en place d'un régime d'aides à la réalisation d'études et une base légale pour la création d'un fonds de promotion des produits agricoles de qualité. Ces dispositions devraient faire partie de la loi agraire actuellement en élaboration.

La Chambre d'Agriculture se réserve par conséquent le droit d'y revenir au moment où le projet de loi lui sera présenté pour avis.

En attendant, la Chambre d'Agriculture propose dans le cadre du présent projet de loi budgétaire d'augmenter substantiellement le poste budgétaire 34.104 section 19.1 intitulé „subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation de publicité et la participation à des frais d'expositions“.

Cela permettra de réaliser des campagnes d'information sur nos produits indigènes afin de leur permettre de bien s'ancrer dans les circuits traditionnels de distribution. D'autre part, il convient de doter l'article 12.141 section 19.0 de 150.000 euros pour l'année budgétaire 2001. Cet article contribue aux foires et expositions agricoles notamment à la Foire agricole à Ettelbruck. La Chambre d'Agriculture est d'avis que cette foire devra s'adresser chaque année au consommateur afin de l'informer sur les produits de qualité de notre agriculture.

Finalement, la Chambre d'Agriculture propose d'organiser avec les responsables des différents labels dont notamment ceux de la Marque Nationale une „Journée Produit du terroir“ dans le centre de la ville de Luxembourg. Pour ce faire, il y a lieu de prévoir les moyens financiers nécessaires par l'intermédiaire de l'article budgétaire mentionné ci-avant.

*

9. DIMINUTION DES COÛTS DE PRODUCTION

La Chambre d'Agriculture est préoccupée de la viabilité des exploitations agricoles au-delà des phases de transition, d'installation et d'investissement, surtout à un moment où la situation des marchés et des prix ne permettent pas de réaliser une rentabilité suffisante.

Théoriquement, deux approches seraient possibles; une première pourrait agir sur les prix; une autre sur la réduction des coûts de production. Etant donné qu'une intervention sur le prix à la production ne semble pas réalisable, il convient d'analyser minutieusement les coûts de production à l'échelle de l'exploitation.

Aussi la Chambre d'Agriculture fait-elle un appel au législateur d'utiliser tous les moyens possibles, et notamment la loi budgétaire, en vue de réduire les coûts de production. Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture rappelle sa proposition d'introduire un prix préférentiel pour l'eau en agriculture. En effet, l'augmentation importante du prix de l'eau au cours des dernières années a une retombée substantielle sur l'ensemble des coûts de production en agriculture.

Notre Chambre est d'avis qu'il faut introduire de façon urgente un système permettant le remboursement partiel des frais d'eau utilisée en agriculture. Le motif en est que l'eau prélevée dans une exploitation agricole n'est pas déversée dans les égouts, mais retourne dans le cycle naturel par les effluents d'élevage ou par l'évapotranspiration des plantes. Il n'est par conséquent pas logique de charger d'une taxe de canalisation l'eau utilisée à des fins agricoles.

C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture estime qu'il est nécessaire d'appliquer un prix préférentiel aux agriculteurs, prix uniforme pour l'ensemble du pays.

Suite à la hausse sensible qui a caractérisé l'évolution du prix de l'énergie au cours de l'année passée et encore à l'heure actuelle la Chambre d'Agriculture tient à exprimer sa préoccupation quant à cette tendance qui se traduit par une augmentation sensible des coûts de production en agriculture.

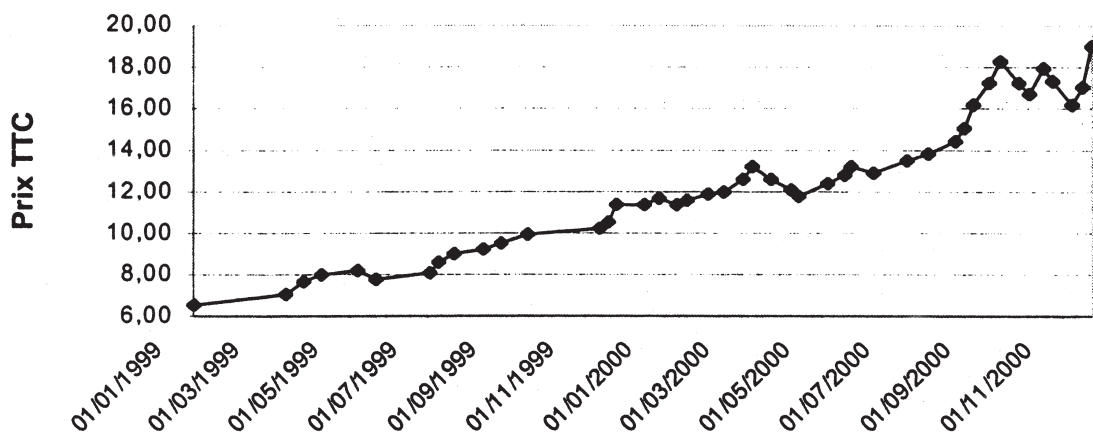
En production végétale par exemple une consommation de 100 à 120 litres de gasoil est nécessaire pour assurer la récolte. Si on considère une exploitation modèle de 70 ha de SAU des surcoûts d'environ 50.000 LUF par rapport au début de l'année 2000 et de 100.000 LUF par rapport au début de l'année 1999 sont à signaler.

En production horticole sous serre les producteurs en question sont obligés de chauffer les serres durant tout l'hiver, au printemps et en automne. La consommation de gasoil varie entre 25 et 40 l/m² et par an en fonction de la culture, de la température extérieure et en fonction de la serre. La part des frais de chauffage dans le prix de revient varie entre 20% et 30%. La hausse des prix des carburants nécessaires au chauffage des serres pèse inévitablement sur le prix de revient et ainsi sur le prix de vente des produits horticoles concernés. De janvier 1999 à novembre 2000 le prix du gasoil agricole a pratiquement triplé (voir graphique).

Mais, il y a également les entreprises de transformation des produits agricoles qui sont fortement concernées par l'augmentation des coûts de l'énergie. Etant donné qu'il est à ce moment très difficile de faire répercuter ces coûts supplémentaires sur les prix de vente, ce sera en fin de compte le plus faible moyen de la chaîne qui devra les supporter, en l'occurrence l'agriculteur.

La Chambre d'Agriculture fait un appel au Gouvernement d'intervenir d'urgence pour prévoir des mesures compensatrices.

Evolution du prix du gasoil agricole depuis 1.1.1999 (en LUF)



Source de données: Ministère de l'Energie

Un autre facteur de coût majeur pour l'année 2001 sera engendré par la nouvelle crise de la vache folle. En effet, il est à prévoir que la réaction à cette crise nécessitera un engagement accru de moyens d'analyse permettant de prouver la qualité et la sécurité des produits luxembourgeois. La Chambre d'Agriculture insiste donc sur la nécessité de prévoir les moyens budgétaires nécessaires pour prendre ces analyses à la charge de l'Etat.

*

10. LES ALEAS CLIMATIQUES

En l'année 2000, il y a lieu de déplorer des pertes considérables dues aux intempéries.

D'une part, les conditions climatiques n'étaient pas favorables à la récolte des céréales dans différentes régions du pays. De nombreuses parcelles, suite aux pluies soutenues, ont germé sur pied et ont ainsi perdu de leur valeur alimentaire. Dans le cas des graines destinées à l'alimentation des bêtes sur l'exploitation, les dégâts ont pu être limités du fait qu'il existe des méthodes d'ensilage appropriées. Néanmoins, nombreux étaient les lots qui étaient acheminés vers les grandes installations de stockage

de grains où ils n'ont pu être stockés qu'après des procédures de séchage engendrant des coûts supplémentaires.

D'autre part, il reste également à signaler qu'il y a eu des dégâts énormes suite aux orages dans le vignoble et dans les cultures arables (surtout colza).

La Chambre d'Agriculture insiste pour que les agriculteurs concernés par des pertes de récoltes dues aux conditions climatiques défavorables puissent profiter d'une aide étatique dans les meilleurs délais.

*

11. MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE FORMATION INITIALE

Depuis de nombreuses années, nous insistons chaque année dans nos avis sur la nécessité de mettre à la disposition de la formation agricole initiale des infrastructures performantes et fonctionnelles qui permettent de dispenser un enseignement de haute qualité dans le cadre du lycée technique agricole.

Le Gouvernement s'est engagé dans ce sens dans la déclaration gouvernementale. La Chambre d'Agriculture approuve cette décision et demande qu'elle soit mise en oeuvre dans les meilleurs délais.

*

12. CREATION D'INFRASTRUCTURES DE FORMATION CONTINUE

Dans le cadre du renouvellement des infrastructures du Lycée technique agricole, la Chambre d'Agriculture est d'avis que tout ce qui ne concerne pas essentiellement l'enseignement théorique (formation professionnelle continue, champs d'essais, stages après l'enseignement initial) doit être sous la tutelle de la profession. Actuellement, il n'y a pas d'infrastructures pour offrir une formation continue adéquate. La Chambre d'Agriculture propose de créer ces infrastructures dans l'enceinte du lycée technique agricole pour qu'elles puissent ainsi servir à la formation initiale et à la formation continue.

Rappelons que la Chambre d'Agriculture est persuadée que la formation agricole doit être orientée sur la pratique et que dans ce cadre, il y a lieu de concevoir notamment un modèle de travail qui inclut une collaboration étroite avec des fermes spécialisées.

*

13. CONCLUSION

La qualité, la sécurité alimentaire et le respect de l'environnement sont des exigences croissantes définies par la société. La politique agricole doit de plus en plus prendre en considération ces exigences.

Au cours des dernières années les exploitants agricoles ont sans cesse adapté les méthodes de production pour répondre à ces exigences du consommateur.

Lors du choix de ses produits alimentaires, le consommateur par l'intermédiaire de la distribution met trop souvent en évidence le facteur prix. Sur un marché où l'intensité concurrentielle est très élevée, les valeurs supplémentaires que contiennent nos produits ne sont pas prises en considération par le consommateur étant donné qu'il ne les connaît pas suffisamment. Notre secteur agricole doit pouvoir convaincre le consommateur que les produits de notre agriculture répondent aux exigences qualitatives qu'il désire ce qui doit se faire évidemment par des campagnes d'information adéquates.

Seulement, le secteur agricole n'est pas à même de financer de telles campagnes. Les moyens actuellement mis à disposition par le budget de l'Etat sont trop modestes et trop dispersés.

Pour pouvoir développer une stratégie de marché globale par l'intermédiaire des filières de production alimentaire, le secteur agricole devra disposer de moyens financiers renforcés de façon substantielle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire général,
Robert LEY

Le Président,
Marco GAASCH

